

**Paris, le 11 juin 2024**

**Communiqué de presse  
à la suite des élections européennes du 9 juin 2024**

Comme attendu, les partis d'extrême droite ont recueilli près de 40 % des suffrages exprimés aux élections européennes. A la suite de ce résultat, le président de la République a pris la décision de dissoudre l'Assemblée nationale.

L'ancrage électoral de l'extrême droite se poursuit sur tout le territoire. Certes, des pans entiers des programmes d'extrême-droite sont, depuis plusieurs années, intégrés aux politiques publiques des gouvernements successifs et le Syndicat de la magistrature n'a de cesse de dénoncer les conséquences sociales et politiques catastrophiques de ces orientations. Mais les risques pour l'effectivité de l'État de droit se multiplient chaque fois que le Rassemblement national et ses affidés sont sur le point d'élargir encore leur assise au sein des pouvoirs législatif et exécutif.

La fonction première des magistrates et des magistrats est d'assurer l'égale application de la loi et de protéger les droits et libertés des personnes, notamment contre l'éventuel arbitraire du pouvoir. L'installation des matrices idéologiques d'extrême droite – autoritaires, sécuritaires, discriminatoires, xénophobes, racistes – les concerne donc au premier chef.

Le Syndicat de la magistrature appelle l'ensemble des magistrates et magistrats, ainsi que toutes celles et ceux qui participent à l'activité judiciaire, à se mobiliser contre l'accession au pouvoir de l'extrême droite.

Le Syndicat de la magistrature prendra part aux mouvements collectifs d'union et de résistance et participera aux manifestations organisées dans les jours qui viennent partout en France.

Mobilisons-nous pour construire des alternatives.